Image not found or type unknown

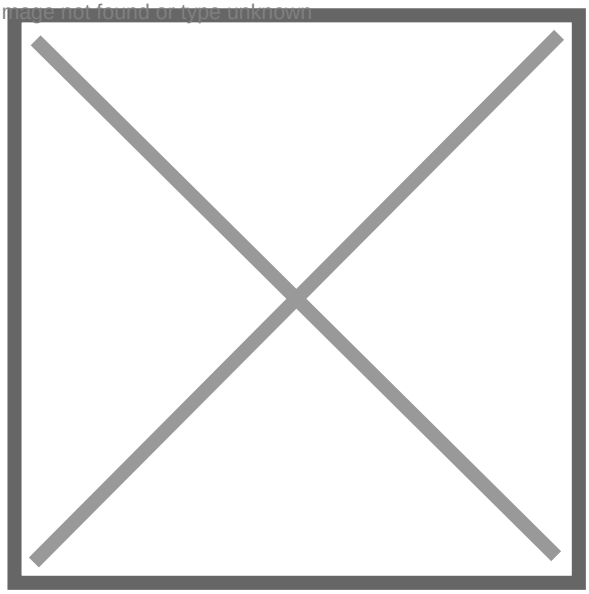

Creation d'entreprise de services a la personne

Par **laurent**, le **19/10/2009** à **18:36**

Bonjour,

Je souhaite créer une entreprise de services à la personne (ménage, repassage, petit bricolage...) dans le cadre des textes de lois du service à la personne (50 % des montants déduits des impôts...).
Est-ce que dans le cadre de cette structure je peux facturer des travaux qui ne rentrent pas dans le cadre de la loi (des travaux de bricolage de plus de 2 heures notamment mais sans jamais excéder une journée.)
Merci de vos réponses.

Par **damienb**, le **28/11/2009** à **12:49**

Bonjour,

J'ai téléchargé un contrat de prestation de services de bricolage sur le site OE² Conseils et il ne précise pas qu'on ne peut pas dépasser 2 heures d'intervention.
Vous pouvez peut-être les contacter pour qu'il vous aide ?
Cordialement,
Damien

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés